

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 18h00,

OBJET
Plan canicule
(Point n°4)
D 23-017

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mr Francis NICAISE, Mme Christine DAVID, Mme Christelle DOUIS, Mme Françoise KLEFFERT, Mr François GERNIER, Mr Jean MONTIER, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Date de Convocation :
7 juin 2023

Absents excusés : Mr François DOUIS, Mme Gisèle MANCEL, Mme Agnès FERAY, Mme Françoise HECQUET, Mme Isabelle VIVIER.

Date d'affichage :
22 juin 2023

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à Madame Christelle DOUIS

Nombre de membres
En exercice : 16

Présents :
10 présents jusqu'au point n° 2
11 présents à partir du point n° 3
Votants :
11 votants jusqu'au point n° 2
12 votants à partir du point n° 3

Dans le cadre du Plan National Canicule, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Courseulles sur Mer met en œuvre un dispositif de prévention à destination des publics fragilisés.

Chaque année, le CCAS reconduit le dispositif de son plan canicule en cas de fortes chaleurs durant l'été.

Depuis 2004, le gouvernement a mis en place un Plan Canicule National qui définit les actions à mener pour réduire les effets sanitaires d'une potentielle canicule.

Dans ce cadre, le Centre Communal d'Action Sociale pilote de ce plan, et a pour mission de conduire des actions de veille et de prévention en faveur des publics les plus fragiles - personnes âgées, personnes en situation de grand précarité et enfants - en cas d'éventuelle canicule et ce, afin de :

- Protéger,
- Alerter,
- Coordonner,
- Secourir,
- Soigner,
- Entourer.

L'efficacité du Plan Canicule repose sur trois exigences : La responsabilité de tous, la prévention et la solidarité. Les niveaux d'alerte du plan canicule avec, pour chacun de ces niveaux, les mesures mises en place par le C.C.A.S afin de protéger les courseullais durant la période estivale.

Le plan canicule définit l'organisation et la mise en œuvre du CCAS pour assurer l'alerte, l'information, la protection, et le soutien de la population aux regards des risques connus. Le plan sera mis à jour annuellement

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE le plan canicule joint à la présente note de synthèse.

AUTORISE Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	12			

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S.

Anne-Marie PHILIPPEAUX